

# **Drug market and crime workbook**

(Marchés des drogues et criminalité)

**2023**

*France*

---

***Contributors***

Ivana Obradovic, Michel Gandilhon, Caroline Protais, Sabrina Cherki (OFDT)

**Rapport national 2023 (données 2022) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox**

**Table des matières**

<b>T0. Summary .....</b>	3
<b>T1. National profile.....</b>	5
<b>T1.1. Drug market .....</b>	5
<b>T1.2. Drug related crime.....</b>	13
<b>T1.3. Drug supply reduction activities .....</b>	14
<b>T2. Trends .....</b>	16
<b>T3. New developments.....</b>	22
<b>T4. Additional information .....</b>	22
<b>T5. Sources and methodology.....</b>	23

## T0. Summary

### National profile

- Domestic drug market (domestic production/cultivation; trafficking routes for imported drugs) (a summary of T1.1.1 & T1.1.2)
- National drug law offences (main drugs linked to offences; distinguishing between possession/use, trafficking, cultivation/production) (a summary of T1.2)
- Key drug supply reduction activities (a summary of T1.3)

#### *Domestic drug market (summary of T1.1.1 & T1.1.2)*

Le marché des drogues illicites en France est structuré autour de quatre produits principaux : le cannabis (résine, herbe), la cocaïne ; l'héroïne et la MDMA/ecstasy. Il existe également des marchés secondaires - amphétamines, nouveaux produits de synthèse (NPS) - mais, compte tenu des faibles niveaux de consommation de ces produits en population générale, l'offre est difficilement quantifiable. Compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, la France est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. La France est aussi une zone de production de certaines drogues, en particulier le cannabis. Si la quasi-totalité des substances psychotropes illicites consommées en France sont produites à l'étranger, l'herbe de cannabis fait l'objet d'une activité de culture importante, à la fois en métropole dans les zones d'outre-mer. Plus généralement, le marché du cannabis en France se caractérise par la place importante de la résine mais cette part diminue au profit de l'herbe. La résine provient, en quasi-totalité, du Maroc, un des premiers producteurs mondiaux avec l'Afghanistan.

Depuis une dizaine d'année, la France est particulièrement touchée par le trafic de cocaïne, en partie du fait de la proximité géographique de ses territoires ultra-marins (Antilles, Guyane) avec les grandes zones de production situées en Amérique du sud. Une proportion importante de la cocaïne importée sur le territoire français passe par la Guyane, ou les Antilles, et traverse l'Atlantique pour être débarquée dans les grands ports commerciaux français comme Le Havre, Dunkerque, Saint-Nazaire et Marseille. Une autre route vers la France part du port de Santos au Brésil, qui joue un rôle croissant dans l'alimentation du marché européen. Outre les routes maritimes, la voie aérienne a gagné de l'importance ces dernières années avec le rôle capital joué par la Guyane française.

Comme le marché de la cocaïne, celui des drogues de synthèse est en expansion, comme en témoigne la hausse conjointe des quantités saisies de MDMA/ecstasy et d'amphétamines.

Enfin, le marché de l'héroïne se caractérise lui aussi par un certain dynamisme, à l'image de l'ampleur des saisies. L'année 2022 a été la 5<sup>ème</sup> consécutive où les saisies dépassaient une tonne (1,4 tonne). L'héroïne consommée en France provient surtout d'Afghanistan, premier pays producteur mondial, et transite par la route des Balkans. A l'instar de la cocaïne et des drogues de synthèse, les Pays-Bas et la Belgique sont une source importante du marché français, dès lors qu'ils abritent des marchés de gros ou de demi-gros où viennent s'alimenter réseaux criminels ou réseaux d'usagers-revendeurs qui redistribuent le produit sur le territoire hexagonal.

#### *National drug law offences (summary of T1.2)*

En 2022, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France représente environ 251 000 personnes. La plupart des personnes mises en cause pour une infraction à la législation sur les stupéfiants le sont pour usage simple (près de

90 %). Le nombre des personnes impliquées pour des faits de trafic est sans commune mesure (49 000 en 2022). Depuis septembre 2020, les infractions d'usage simple peuvent être sanctionnées par une amende forfaitaire délictuelle (AFD). En 2022, le service statistique du ministère de l'intérieur a recensé plus de 143 000 AFD, témoignant de l'essor important de cette mesure pour répondre aux consommateurs (en particulier de cannabis). Ces évolutions sont néanmoins très contrastées géographiquement. L'essentiel des verbalisations concerne l'usage de cannabis (près de 98 %), loin devant la cocaïne (moins de 2 %), la part des autres produits étant quasiment nulle.

*Key drug supply reduction activities (summary of T1.3)*

L'action de lutte contre le trafic de stupéfiants repose sur un plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022), qui encourage la mise en place d'une stratégie nationale fondée sur une meilleure coordination des différents services impliqués (police, douanes, gendarmerie, justice) et une stratégie gouvernementale de lutte contre le trafic national de stupéfiants (formalisée en 2019), qui, parmi 55 mesures opérationnelles, a notamment créé un Office antistupéfiants (OFAST) chargé de jouer le rôle de chef de file unique dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. En outre, conformément à la stratégie du plan national de lutte contre les stupéfiants visant à développer les saisies des avoirs criminels, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a été renforcée en moyens, si bien que, en 2022, les saisies d'avoir ont atteint le niveau record de 771 millions d'euros. L'action de lutte contre le trafic repose également sur l'interaction entre la douane et la justice qui se déploie au sein de la juridiction nationale chargée de la lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO). Afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le trafic de stupéfiants, le gouvernement a développé des actions plus ciblées visant, par exemple, les lieux d'arrivée de la cocaïne : ainsi, en 2022, une instance de coordination en charge de la lutte contre le trafic de stupéfiants a été créée au sein du port du Havre, placée sous l'autorité des procureurs généraux de Paris, Douai et Rouen. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération en matière de lutte contre le trafic au sein des ports européens et de la protection des infrastructures portuaires. Enfin, des juridictions inter-régionales spécialisées (JIRS) (8 créées entre 2004 et 2022) participent également à la lutte contre les stupéfiants, disposant de moyens techniques renforcés pour mener à bien leurs enquêtes. De nombreux autres acteurs concourent à l'action de lutte contre le trafic, parmi lesquels le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'ambassadeur extraordinaire de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

## T1. National profile

The purpose of this profile is to provide a commentary on the drug supply chain within your country.

### T1.1. Drug market

The purpose of this section is to summarise the basic structure of the drug market in your country. Namely it should provide a commentary on

- Sources of drugs in your country: international sources of the drug, trafficking routes, domestic production/cultivation
- Information available on the wholesale drug market
- Information available on the retail drug market
- The numerical data submitted through ST11, ST13, ST14, ST15, ST16

**Note:** Please focus on the main/most important drugs in your country.

T1.1.1. Please describe any domestic production of drugs within your country by drug.

For synthetic drugs please include also processing stages such as tabletting operations.

L'herbe de cannabis est la principale substance illicite donnant lieu à une production domestique en France, même si une partie des volumes consommés proviennent d'autres pays européens, principalement d'Espagne, des Pays-Bas et de Belgique, Albanie. Au vu des volumes de plants saisis par les services de l'application de la loi (douanes, police, gendarmerie) dans certaines parties du territoire national (76 807 pieds saisis en 2022), la production s'avère très présente dans les territoires d'outre-mer (Polynésie française, La Réunion), qui concentrent 56 % des saisies. En métropole, la production locale reste présente.

La production domestique d'herbe de cannabis se caractérise par plusieurs évolutions récentes : longtemps marquée par sa dimension artisanale, étant le fait de petits producteurs cultivant quelques pieds pour leur consommation personnelle ou celle de proches, elle a évolué depuis les années 2000, ce qui s'est traduit par l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé (INHES 2009) mais aussi par une visibilité plus importante des plantations, de tailles plus diverses, destinées à alimenter un marché qui n'est plus seulement local. Cependant, cette production ne suffit pas à répondre à la demande en augmentation de l'herbe de cannabis, le plus souvent satisfaite par des sources de production étrangères, au sein de l'UE, venant en particulier d'Espagne, premier producteur d'herbe européen, ou d'Albanie.

Différents types de producteurs d'herbe peuvent être distingués en France :

- Des cannabiculteurs, plus ou moins occasionnels, dont le nombre est estimé entre 150 000 et 200 000 personnes (OFDT 2019), produisant pour leur propre compte ou celui d'un entourage proche.
- Des particuliers se lançant dans la production commerciale d'herbe de cannabis à relativement grande échelle (plusieurs dizaines de plants).
- Des groupes criminels à la tête de véritables unités de production (*cannabis factories*) pouvant compter plusieurs milliers de plants (Gandilhon *et al.* 2019), avec l'implication de plus en plus marquée de groupes issus des banlieues dites « sensibles » et plutôt spécialisés à l'origine dans l'importation et la distribution de résine de cannabis.

À l'inverse, la résine de cannabis consommée en France provient très majoritairement du Maroc, le plus souvent via l'Espagne. Les cargaisons partant de la région du Rif rejoignent, après avoir traversé la Méditerranée, l'Espagne par des embarcations rapides ou des

véhicules utilitaires, qui est le principal pays de transit de la résine acheminée en France désormais concurrencé par d'autres pays à l'est de la Méditerranée. La France est également un point de transit permettant d'alimenter les marchés du nord (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, etc..) et du sud (Italie) de l'Europe.

Par opposition, la cocaïne consommée en France est principalement produite en Colombie, au Pérou et en Bolivie. Elle transite, par la voie maritime, au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam), la Belgique (Anvers) et dans une moindre mesure l'Allemagne (Hambourg). Depuis quelques années, la cocaïne transitant notamment par le Brésil, le Venezuela et l'Équateur puis la Guyane et les Antilles françaises pénètre également sur le continent européen par les ports européens et français dont principalement celui du Havre. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole est aussi en forte augmentation depuis 2011.

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent également principalement des Pays-Bas.

T1.1.2. Please comment on any available information on the routes of trafficking for drugs imported into your country whether in transit or not. Information relevant to this answer includes:

- origin
- most recent country prior to your country
- any other information on trafficking routes as well as the mode of transport

La France, du fait de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, est un lieu de transit de certaines drogues illicites. Dans le sens sud-nord, elle constitue un lieu de passage de la résine de cannabis, produite au Maroc et transitant pour grande partie par l'Espagne (où elle est stockée et redistribuée), afin d'alimenter notamment les marchés du nord de l'Europe. Dans le sens nord-sud, la France voit transiter des cargaisons de drogues de synthèse (ecstasy, MDMA) produites aux Pays-Bas et en Belgique, destinées à l'Espagne ou à l'Italie. Il en est de même pour l'héroïne, stockée aux Pays-Bas (Rotterdam, Maastricht, etc.), qui transite depuis le Nord et l'Est du pays pour atteindre les marchés espagnol et italien. Enfin, la France apparaît comme une zone stratégique d'acheminement de la cocaïne, du fait ses départements d'outre-mer situés sur le continent américain (Guyane, Guadeloupe, Martinique) à proximité des grandes zones de production (Colombie, Bolivie, Pérou) et de transit de la cocaïne (Brésil, Venezuela, Suriname pour la cocaïne et Iran, Turquie, Albanie pour l'héroïne), qui représentent des points de départ de la cocaïne vers l'Europe, mais aussi du fait de ses nombreux ports, instrumentalisés par les réseaux de trafic comme une porte d'entrée de la cocaïne en Europe.

### Cannabis

L'offre de cannabis, en France comme dans l'Union européenne, s'articule essentiellement autour de deux produits, l'herbe et la résine, même si d'autres substances sont observées sur le marché, telles l'huile ou des dérivés de cannabis fortement dosés en THC (butane hash oil, ice o lator ou ice hash<sup>1</sup>). Longtemps marqué par l'hégémonie de la résine de cannabis importée du Maroc, le marché français connaît, depuis le début de la décennie 2010, une mutation du fait de l'augmentation des consommations d'herbe (Obradovic

<sup>1</sup> Le BHO et l'ice o lator désignent à la fois des résines aux teneurs en THC très élevées (en général de 60 à 80 %) et des procédés d'extraction fondés dans le premier cas sur le butane et dans l'autre sur l'eau glacée afin d'obtenir des teneurs plus élevées.

2016), importée d'Espagne ou des Pays-Bas ou encore produite sur le territoire national (Gandilhon *et al.* 2019) et notamment dans les outre-mer (Obradovic 2020).

### Cocaïne

Derrière le cannabis (2,1 milliards d'euros), la cocaïne représente le deuxième marché de drogues illicites en termes de chiffre d'affaires (1,7 milliards d'euros).

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie, plus gros producteur mondial de feuille de coca (UNODC 2022). Pour parvenir en France, une fois le continent européen atteint, elle transite au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers) et plus récemment via la Guyane et ses liaisons aéroportuaires quotidiennes vers Paris. L'essentiel de la cocaïne parvient en France par la voie maritime (porte-containers ou, moins souvent, voiliers de plaisance), même si le vecteur aérien progresse. Depuis quelques années, le port du Havre est devenu une porte d'entrée de la cocaïne sur le territoire français. Cette évolution s'explique notamment par les connexions entre le port de Fort-de-France et le Havre dans un contexte où les Antilles françaises deviennent une zone de rebond de la cocaïne destinée à la France et l'Europe. La ligne maritime entre le port de Santos au Brésil et Le Havre joue également un rôle croissant dans l'alimentation du marché français.

Par son positionnement géographique dans l'UE, la France est particulièrement affectée par les trafics de cocaïne (OFDT 2023). D'une part du fait de sa situation au cœur de l'Europe occidentale, qui en fait un espace de transit reliant notamment les Pays-Bas et l'Espagne ; d'autre part de sa proximité des grandes zones de production en Amérique du sud et dans les Antilles à travers les outre-mer. Alors que les Antilles françaises constituent traditionnellement une zone-rebond pour le transport maritime de la cocaïne destinée au marché français (Gandilhon and Weinberger 2016), la Guyane joue depuis une dizaine d'années un rôle important dans le marché métropolitain. L'axe Cayenne-Paris, emprunté par des passeurs transportant la marchandise *in corpore* et/ou dans leurs bagages, monte en puissance comme le montrent la croissance des quantités de cocaïne et du nombre de mules interceptées. En matière de routes intra-européennes, les Pays-Bas et la Belgique, du fait de leur place importante comme marché secondaire de la cocaïne pour l'Europe occidentale, constituent une source de la cocaïne consommée en France. Le *hub* néerlando-belge alimente ainsi des organisations criminelles ou des micro-réseaux d'usagers-revendeurs qui viennent acquérir la marchandise à Amsterdam, Rotterdam, Maastricht ou Anvers. Ces villes sont également, compte tenu du rôle important des Pays-Bas et de la Belgique, dans la production de drogues de synthèse telles les amphétamines et la MDMA/ecstasy, les sources principales en matière d'importation de ces produits sur le marché français. La France constitue également un point de passage pour les marchés du sud de l'Europe comme l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

### Héroïne

Le marché de l'héroïne se caractérise lui aussi par l'ampleur des saisies (1,4 tonne en 2022, + 8 % par rapport à 2021). Il s'agit de la 5ème année consécutive où les saisies d'héroïne dépassent une tonne.

L'introduction en France des traitements de substitution aux opiacés (méthadone, Subutex®) au milieu des années 1990 a eu pour effet de briser la dynamique de la diffusion de l'héroïne, entamée dans les années 1980, et de marquer le début d'un reflux visible, dans les années qui ont suivi, notamment à travers la diminution très nette du nombre de saisies et des interpellations d'usagers et de trafiquants. Cependant, à partir de la seconde moitié des années 2000, les saisies en quantités et en nombre sont reparties nettement à la hausse, attestant de la persistance d'un marché qui reste toutefois peu important par rapport à celui du cannabis ou de la cocaïne. De plus, le marché de l'héroïne, contrairement à ceux de la cocaïne ou de la résine, est caractérisé par de fortes variations régionales. C'est en particulier dans les territoires périurbains du nord-est et de l'est de la France que

ce marché reste le plus vivace, du fait notamment de la proximité des Pays-Bas, principale zone de redistribution de l'héroïne en Europe occidentale (EMCDDA and Europol 2019) mais aussi de la fin de la « route des Balkans ». Un des phénomènes marquants en matière d'offre, outre les niveaux record d'héroïne enregistrés en France ces dernières années, réside dans le rôle croissant, depuis une dizaine d'années, des filières albanophones dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (OCRTIS 2019).

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune), premier pays producteur mondial, et transite via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie/Bulgarie) après avoir traversé l'Iran. Il existe également des importations d'héroïne blanche en provenance du Triangle d'or (Thaïlande, Birmanie, Laos), mais le phénomène est mal connu, du fait de son caractère marginal. Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent. À l'instar de la cocaïne et des drogues de synthèse, les Pays-Bas et la Belgique sont une source secondaire importante du marché français. Dans ces deux pays se tiennent les marchés de gros ou de demi-gros où viennent s'alimenter, principalement par le vecteur routier, les réseaux criminels ou les réseaux d'usagers-revendeurs qui redistribuent le produit sur le territoire hexagonal.

#### *Amphétamines et MDMA/ecstasy*

Le marché des drogues de synthèse est en expansion, comme en témoigne la hausse des quantités saisies de MDMA/ecstasy (1 543 421 comprimés en 2022, + 6 % par rapport à 2021) et d'amphétamines (273 kg en 2022, + 21 % par rapport à 2021).

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent majoritairement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. La France est également un pays de transit pour les trafiquants qui ciblent en particulier le Royaume-Uni et l'Espagne. Le marché des stimulants de type amphétaminique (STA) en France est largement dominé par la MDMA/ecstasy, et ce depuis la fin des années 1990. Certains territoires, comme Polynésie française (Simon and Valiergue 2022), sont particulièrement exposés à la circulation d'amphétamines et de méthamphétamines. Les évolutions significatives observées sur les marchés ont trait à la forme du produit avec l'émergence sur le marché au début des années 2010, de la forme poudre et cristal, dans un contexte de déclin de l'usage de la forme « comprimé » (Gandilhon and Néfau 2016).

#### *Nouveaux produits de synthèse (NPS)*

Les NPS, qui alimentent le marché français *via* le web, sont principalement fabriqués en Asie, notamment en Chine et en Inde. Ils ont tous des applications légales dans l'industrie ou la pharmacie.

T1.1.3. Please comment on any available contextual information on trafficking within your country.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- smuggling methods
- organisation

En 2022, 156,7 tonnes de stupéfiants ont été saisies, un niveau historique d'interception par les forces de l'ordre, traduisant l'ampleur de l'offre et de la disponibilité de produits illicites. Le gros des prises concerne le cannabis : en 2022, les saisies ont atteint le niveau record de 128,6 tonnes (+ 15 % par rapport à l'année précédente). Les forces de l'ordre ont trouvé deux fois plus de résine de cannabis (plus de 87 tonnes au total) que d'herbe (41 tonnes). En ce qui concerne les autres drogues, les saisies ont également augmenté en 2022 : c'est le cas pour la cocaïne (27,7 tonnes en 2022, + 5 %) comme pour l'héroïne

(1,4 tonne, + 8 %). Les prises en matière de drogues de synthèse sont également en forte hausse (+ 21 % entre 2021 et 2022), avec 273 kg d'amphétamines et méthamphétamines et plus de 1,5 million de comprimés d'ecstasy et de MDMA.

Les saisies de stupéfiants constituent une activité majeure des forces de l'ordre, en particulier des services douaniers, qui ont saisi 104 tonnes en 2022, traduisent une forte mobilisation autour de l'interception de drogues illicites, en particulier de cannabis (66,25 tonnes saisies en 2022), de cocaïne (17,86 tonnes), d'héroïne (627 kg) et d'ecstasy (655 771 doses) (DGDDI 2023).

Les marchés du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne sont les trois plus gros marchés de drogues illicites en France. En 2020, le chiffre d'affaires global des drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy, amphétamines) était estimé à 4,2 milliards d'euros (Mds€) (Cochard and Cuvilliez 2021). Le premier marché, en valeur, est celui du cannabis. Selon la dernière estimation disponible, son chiffre d'affaires s'élevait à 1,2 milliard d'euros en 201, contre près de 700 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de l'ordre de 72 % (Spilka and Legleye 2020). Cette estimation, réalisée par l'OFDT, s'appuie sur les dépenses en 2017 des consommateurs âgés de 18 à 64 ans et ceux de 17 ans. D'autres estimations proposent des chiffres plus élevés mais identifient la même dynamique de marché pour le cannabis (Ben Lakhdar *et al.* 2016; Ben Lakhdar and Massin 2021). Le chiffre d'affaires du marché de la cocaïne avoisinait 1,7 milliard d'euros en 2017 (Ben Lakhdar and Massin 2021), contre 902,3 millions d'euros en 2010 (Ben Lakhdar *et al.* 2016). Cette dernière estimation situe le chiffre d'affaires de la cocaïne dans une fourchette comprise entre 0,936 et 2,4 milliards d'euros, rehaussée entre 1,1 et 2,65 milliards d'euros si on inclut le crack. En France, la cocaïne constitue le deuxième marché après le cannabis. Le marché de la cocaïne aurait doublé en France au cours de la seconde moitié des années 2000, à la fois en volume (passant de 8,3 tonnes consommées en 2005 à 15 tonnes en 2010) et en valeur (de 488 millions d'euros en 2005 à 902 millions en 2010), avant de continuer à progresser (26 tonnes en 2017).

Le marché français de la cocaïne est de plus en plus influencé par les trois départements d'outre-mer situés à proximité des zones de production de la coca, notamment la Colombie. Deux grands types de vecteurs alimentent la France métropolitaine depuis l'Amérique latine et les Antilles : le maritime et l'aérien. Le vecteur maritime est de loin le premier. Plus de 75 % des saisies de cocaïne réalisées en 2022 ont été réalisées sur ce vecteur, avec un rôle majeur joué par les conteneurs, qui restent le mode de dissimulation privilégié des trafiquants (OFDT 2023). Les ports de sortie sont généralement situés au Brésil et en Équateur, les pays producteurs étant de plus en plus contrôlés. Ces flux maritimes transitent parfois par les Antilles françaises et la Guyane. La Martinique et la Guadeloupe ne sont plus seulement des zones de consommation de cocaïne basée (crack) mais jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'alimentation du marché métropolitain via notamment la voie maritime (Obradovic 2020). À cet égard, compte tenu de son statut de premier port français pour le trafic de conteneurs qui le relie aux Antilles françaises et à l'Amérique latine, le port du Havre constitue une porte d'entrée importante de la cocaïne sur les marchés français et européen, à l'image d'autres grands ports du nord de l'Europe, tels Rotterdam, Anvers et, dans une moindre mesure, Hambourg (OFDT 2023). À l'instar d'autres pays européens (notamment, Belgique, Espagne et Pays-Bas) quelques laboratoires de transformation de la cocaïne ont été démantelés en France. Ces derniers mettent en cause des prévenus en lien avec différentes organisations sud-américaines.

Si l'acheminement par voie maritime reste prépondérant pour la cocaïne, le vecteur aérien a progressé et représentait 17,1 % des quantités saisies en 2022 (soit 3,7 tonnes), contre 12,4% en 2021 (OFAST 2022). Au cœur des routes aériennes, le rôle de la Guyane est central, au point que la ligne qui part de Cayenne vers la métropole est l'une des principales routes d'acheminement de la cocaïne en France. Le renforcement du contrôle des liaisons aériennes entre Paramaribo, la capitale du Suriname, et Amsterdam est probablement une des causes du rôle croissant de la Guyane dans l'approvisionnement en cocaïne de la

métropole. Étant le seul aéroport avec des vols directs quotidiens pour la France (et donc l'Europe de l'Ouest), la Guyane constitue en outre, pour le crime organisé surinamien, un point stratégique pour l'exportation de cocaïne, via Cayenne et son aéroport international. En parallèle du rôle prédominant des narcotrafiquants surinamais, depuis quelques années, une autonomisation des bandes criminelles de Guyane française s'est opérée. Elles recrutent des « mules » françaises pour partir depuis Cayenne vers Paris, afin de s'implanter dans des villes métropolitaines de petite et moyenne importance. En 2018, les services de police notent une collaboration croissante de ces réseaux avec le milieu criminel qui contrôle le marché de la cocaïne et du crack. La cocaïne transitant par la Guyane est équivalente en qualité (pureté moyenne d'environ 65 % en 2017) mais deux fois moins chère (5 000 euros en moyenne le kilo) que celle acquise aux Antilles ou en République dominicaine. Au regard de ce prix « attractif » et compte tenu de la précarité des habitants, la filière guyanaise pourrait continuer à croître dans les années à venir. Des phénomènes similaires à ceux qui ont cours en Martinique sont à l'œuvre, avec l'émergence d'un marché local et de trocs de résine de cannabis contre de la cocaïne. Les services répressifs notent également une augmentation des trafics de cocaïne par voie postale avec comme zone source les territoires et départements d'outre-mer comme la Guyane et les Antilles (Guadeloupe et Martinique). Les chiffres des douanes montrent un recours accru au fret postal et express pour l'ensemble des drogues « classiques »: au-delà de la cocaïne, ces vecteurs d'acheminement concernent aussi le cannabis et l'héroïne (DGDDI 2023).

Les marchés des drogues sont contrôlés, pour le stade du gros et du semi-gros, par des organisations criminelles relevant du grand banditisme. Les services de police soulignent le rôle majeur de l'Espagne comme porte d'entrée et comme zone de rebond de la cocaïne destinée au reste de l'Europe occidentale, où les bandes criminelles françaises sont bien implantées. C'est en effet dans le sud de la péninsule ibérique qu'elles négocient en gros la résine auprès des grossistes métropolitains et blanchissent une partie de l'argent engendré par le trafic. À côté de ces « gros » réseaux existe une myriade de petites filières de trafic dirigées par des usagers-revendeurs, lesquels s'approvisionnent directement aux Pays-Bas et en Belgique (Cadet-Taïrou et al. 2020). S'agissant de l'héroïne, le trafic en France est très atomisé et relativement diversifié. À côté des organisations criminelles étrangères, notamment turques géorgiennes et albanaises, on y trouve des petites équipes originaires de la périphérie des métropoles qui s'alimentent aux Pays-Bas. À l'instar de ce qui se passe pour la cocaïne, le rôle des micro-réseaux d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant aux Pays-Bas et en Belgique, est important pour expliquer la disponibilité de l'héroïne en France et notamment dans le nord-est du pays, où les usages dans les zones rurales et périurbaines sont importants (Gandilhon and Cadet-Taïrou 2015). Depuis quelques années, on assiste à une implantation significative de groupes criminels albanais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes investis à la fois dans le marché de gros et de détail, même si ceux-ci sont en recul en 2022 (Tissot 2023). Ceux-ci tendent à s'implanter dans d'autres régions comme la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

#### T1.1.4. Please comment on available information on the wholesale drug and precursor market.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- product transformation
- adulteration
- the nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries

La France n'est pas directement productrice de drogues de synthèse mais est un pays de transit des précurseurs, compte tenu notamment de la plateforme de Roissy, dans un

contexte où l'Europe est aujourd'hui une des zones majeures de production de drogues de synthèse.

En matière de marchés de gros, un des faits majeurs de l'année 2022 réside dans le contrôle du marché de la cocaïne par les organisations criminelles importatrices de résine de cannabis, traduisant un rapprochement de ces deux marchés de gros. Le second fait marquant concerne la baisse continue du prix de gros de la cocaïne : en 2022, le prix médian du kilogramme de cocaïne en gros s'élève en France métropolitaine à 32 000 € (contre 32 500 € en 2021 et 33 500 € en 2020). Depuis le pic de la décennie 2010 (atteint en 2014), le prix de gros a diminué de près de 9 %. Un marché de gros existe, notamment dans les Antilles françaises et en Guyane, où les prix sont beaucoup plus bas, puisque les dealers peuvent y obtenir le produit aux prix de 5 000 € le kilo en 2022.

La tendance est différente pour le cannabis. En 2022, le prix de gros de la résine de cannabis atteint 3 000 € contre 3 500 € le kg en 2021. Celui de l'herbe 4 500 € contre 4 250 € en 2021. Depuis 2010, les prix de la résine et de l'herbe ont augmenté, respectivement de (+ 20 %) et (+ 63,5 %). Le prix de gros de l'héroïne est en augmentation : 15 000 € en 2022, contre 14 500 euros en 2021 (Ministère de l'Intérieur and Police nationale 2022).

#### T1.1.5. Please briefly comment on available information on the retail drug market.

Information relevant to this answer includes:

- nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries
- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- purity of products
- market locations and settings

Trois types d'acteurs principaux sont au cœur du marché de rue des drogues illicites. En premier lieu, les réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques populaires des grandes métropoles, investis soit dans la vente de divers produits stupéfiants, soit en gros, soit au détail. Les évolutions les plus notables ces dix dernières années touchent en particulier à leur mainmise croissante sur le marché de la cocaïne, au stade du gros comme du détail et le recours de plus en plus fréquent aux livraisons à domicile ou à des techniques comparables à celles du marketing direct (packaging, promotions, carte de fidélité, etc.) par l'entremise des réseaux sociaux (Gérôme and Gandilhon 2020). Le deuxième type d'acteurs relève de la criminalité organisée, notamment albanophone et géorgienne, très présente sur les marchés de l'héroïne et des trafics de médicaments de substitution aux opiacés comme le Subutex® (Balduc and Gandilhon 2020). Le troisième, enfin, est représenté par les usagers-revendeurs, à la tête de micro-réseaux qui s'approvisionnent en particulier aux Pays-Bas ou en Espagne (Gandilhon 2007).

L'évolution du prix et de la pureté des produits en circulation en France est mesurée par l'OFDT depuis plus de 20 ans via le dispositif SINTES. Les teneurs moyennes et médianes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES sont indicatives et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et respectent des motifs de collectes précis (biais de sélection). De plus, le nombre d'échantillons est trop faible pour leur conférer une représentativité. Pour exprimer de façon la plus juste les données statistiques et faciliter leur compréhension, les étendues interquartiles y sont présentes. Il convient donc de traiter les données SINTES avec prudence comme d'autres données issues de dispositifs de surveillance épidémiologique.

## Cannabis

En 2022, d'après l'Office antistupéfiants (OFAST), le prix courant de l'herbe avoisine 10 € le gramme, pour une fourchette comprise entre 8 € et 12 €, contre 8 € pour la résine.

La teneur moyenne en THC de la résine de cannabis saisie (données issues du fichier STUPS<sup>©</sup>), 30 % en 2022, atteint les plus hauts niveaux jamais observés (27,7 % en 2021) contre 26,5 % en 2020.

Pour le dispositif SINTES de l'OFDT, la teneur moyenne en THC des échantillons de résine est de 25,2 % (IQR : [23.0-32.0]). On observe une tendance à l'augmentation de la teneur par rapport à l'année précédente en raison de la fin de l'alerte au cannabis adultérée aux cannabinoïdes de synthèse. L'observation est convergente avec le cannabis sous forme d'herbe, avec une teneur moyenne de 8,2 % (IQR : [3.0 –12]) pour 13 échantillons avec une quantification de THC réalisée.

Les suspicions d'adultérations sont établies lorsque le taux de THC est faible malgré le signalement d'effets indésirables évocateurs d'une intoxication aigüe à des cannabinoïdes.

Sur les évolutions du marché de cannabis, le Service commun des laboratoires (douanes) note une augmentation de 38 % des saisies sur le cannabis, dû essentiellement aux produits dérivés dit de « bien-être » (huile, gomme, etc.). Alors que ce phénomène était relevé dans l'Union Européenne depuis près de deux ans (EMCDDA 2020), la France observe ce phénomène depuis 2020. La situation légale du CBD dans le pays a pu freiner son développement.

Trois des évolutions relevées les années précédentes restent d'actualité :

- développement d'une offre de résines concentrées (obtenues avec des passages répétés dans plusieurs tamis de plus en plus fins, ou bien des techniques artisanales permettant d'extraire un maximum de THC), proposée à des prix supérieurs au marché classique de la résine ;
- circulation d'herbe avec de faibles taux (voire inexistant) de THC ;
- circulation d'une herbe avec un faible taux de cannabinoïdes naturels et contenant des cannabinoïdes de synthèse (le plus souvent le MDMB-4en-PINACA).

## Cocaïne

D'après l'OFAST, en 2022, après plusieurs années de baisse, le prix courant du gramme de chlorhydrate de cocaïne s'est stabilisé autour de 65 €, contre 66 € en 2020, 67 € en 2019 et 70 € en 2017/2018.

La teneur moyenne des saisies (marchés au détail, semi gros, gros) est de 72 % en 2022 contre 66,1 % en 2021, en augmentation par rapport à 2020 (63,5 %) avec un taux maximum de 100 % (SNPS 2022). La teneur moyenne des saisies de rue suggère une forte disponibilité de la cocaïne dans l'Hexagone.

## Héroïne

D'après l'OFAST, en 2022, le prix courant du gramme d'héroïne brune avoisine 30 €, contre 33 € en 2021. Il s'agit du niveau le plus bas jamais enregistré depuis 2010 (40 €).

La teneur moyenne des saisies d'héroïne brune en 2022, 20 %, est en nette augmentation par rapport à 2021 (16,9 %). Les collectes d'héroïne brune réalisées via le dispositif SINTES avaient une teneur moyenne de 18,3 % (73 échantillons dont 60 quantifications) contre 21,3 % en 2021. Les collectes réalisées via le dispositif SINTES (n = 73) confirment les observations des années précédentes de teneurs faibles en héroïne dans les échantillons, avec une teneur médiane stable à 11 % (IQR : [7,4 – 25,0]) (Cherki in press).

### **MDMA/ecstasy**

Le prix et la pureté dépendent de la forme galénique sous laquelle le produit est vendu : comprimé, poudre et cristal.

En 2022, selon l'OFAST, le prix courant pour un comprimé d'ecstasy est stable par rapport aux années précédentes : 10 euros. Ce prix de détail ne traduit cependant pas complètement la réalité du marché puisque les usagers ont tendance, pour faire baisser le prix unitaire du comprimé, à acheter des lots de plusieurs dizaines de comprimés. Ces achats permettent ainsi de faire baisser le prix unitaire du comprimé à 2,5 €.

En 2022, la teneur moyenne des comprimés de MDMA s'élevait à 28 %, contre 32 % en 2021 (SNPS 2022).

### *Nouveaux produits de synthèse (NPS)*

En France, l'OFDT a notifié l'identification de 26 NPS pour la première fois sur le territoire français. Ces substances sont majoritairement produites au sein de l'Union européenne, en particulier aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique, en République tchèque, et plus récemment en Allemagne et en Espagne. Selon les dernières données disponibles (en 2020), on comptait 1 666 saisies ou contrôles<sup>2</sup> liés à 126 NPS différents<sup>3</sup> (contre 1 255 saisies et contrôles en 2019 pour 111 NPS). En 2022, le principal fait marquant concernant les NPS est la modification du marché de la 3-MMC suite au classement néerlandais en octobre 2021. La 3-MMC a été progressivement substituée à d'autres molécules de la même famille, le plus souvent à l'insu des acheteurs. De nombreuses tromperies ont pu ainsi être révélées à la suite d'analyses dans le cadre du dispositif SINTES (Cherki in press).

Les familles le plus souvent observées sont les cathinones, les cannabinoïdes de synthèse et les arylcyclohexylamines. La kétamine, la 3-MMC et la DMT restent dans les 10 substances les plus saisies depuis 2014.

## **T1.2. Drug related crime**

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of drug law offences within your country.

### **T1.2.1. Please comment on drug law offences data.**

Please structure your response around supply data (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale/ retail, and other supply offences) and possession/use data.

En 2022, le service statistique du ministère de l'intérieur a modifié le système de recueil des données, ne dénombrant plus que l'usage et le trafic de stupéfiants. En 2022, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France est d'environ 251 000. En dehors de ces infractions pour usage (près de 90 % de l'ensemble), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause environ 49 000 personnes pour trafic de stupéfiants. En 2010, dernière année pour laquelle on dispose du détail par produit, 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne. Depuis septembre 2020, les infractions d'usage simple

<sup>2</sup> Une substance, lorsqu'elle n'est pas classée comme stupéfiant, peut malgré tout être retirée du fret postal/express afin d'en limiter sa diffusion. Dans ce cas l'acte est considéré comme un contrôle et n'est pas comptabilisé dans les saisies.

<sup>3</sup> Les données présentées portent sur les substances synthétiques et excluent les plantes ou extraits considérés comme des nouvelles substances psychoactives (NSP) au sens de l'EMCDDA. Elles incluent toutefois des produits qui sont anciens et correspondent mal à l'idée de « nouveauté » présente dans la définition européenne, tels que la kétamine, la DMT ou le GBL.

peuvent être sanctionnées par une amende forfaitaire délictuelle (AFD). En 2022, le service statistique du ministère de l'intérieur a recensé plus de 143 000 AFD, témoignant de l'essor important de cette mesure pour répondre aux consommateurs (en particulier de cannabis). Ces évolutions sont néanmoins très contrastées géographiquement.

Selon les dernières données disponibles, en 2021, selon le ministère de la Justice, les condamnations prononcées pour ILS en infraction principale (unique ou multiple) représentent 10.5 % de l'ensemble de celles inscrites au casier judiciaire, soit environ 58 000. Ces délits se répartissent ainsi : usage illicite (43 %), détention-acquisition (51 %), offre et cession (4 %), commerce-transport (1 %), trafic-import-export (40 cas), aide à l'usage par autrui (46 cas) et autres ILS (348 cas). Le recours aux peines d'emprisonnement est majoritaire dans la réponse donnée aux infractions de détention-acquisition (84 %) alors que celles d'usage sont sanctionnées principalement par des amendes (72 %). Le nombre de compositions pénales réussies pour infractions à la législation sur les substances vénéneuses, stupéfiants et produits dopants effectuées en 2022 s'élèvent à 3 801.

*T1.2.2. Optional. If possible, summarise any available data on drug related crime outside of drug law offences (i.e. possession/supply), e.g. money laundering, crimes undertaken under the influence of drugs (e.g. driving under the influence of drugs) or as a result of the use of drugs, crimes committed to fund drug use, crimes between drug market actors (e.g. violent crime, including homicide).*

La conduite après avoir fait usage de stupéfiants constitue un délit en France depuis 2003. Ce contentieux représente plus de 26 % des infractions de sécurité routière, mais son volume a presque triplé entre 2013 (19 196) et 2021 (57 115). À titre de comparaison, en 2021, le contentieux relatif à l'alcool au volant représente près de 32 % des infractions de sécurité routière. La conduite après avoir fait usage de stupéfiants est principalement sanctionnée par des peines d'amende qui représentent près de 54% des condamnations prononcées pour conduite après usage de stupéfiants en 2021.

Les recettes provenant de la confiscation des biens des personnes reconnues coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants servent à abonder le Fonds de concours « stupéfiants » de la MILDECA. Selon le rapport d'activité 2020 de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués<sup>4</sup> (AGRASC), 17,8 millions d'euros ont été versés à la MILDECA, contre 22,9 millions au titre de l'année 2019 et 12,6 millions en 2018 (Première ministre 2022) (voir T1.3.1). Le recours croissant aux saisies et confiscations est également le fruit d'une sensibilisation accrue des magistrats à la pratique des saisies et confiscations, au travers notamment de la diffusion d'un guide des saisies et confiscations entièrement refondu et réactualisé en janvier 2021 (Ascensi 2023) et qui constitue un outil pédagogique, juridique et technique de référence pour l'ensemble des praticiens. En outre, la désignation, depuis 2018, dans chaque parquet et chaque parquet général d'un magistrat référent saisies et confiscations pénales garantit la diffusion des bonnes pratiques au sein de la juridiction.

## T1.3. Drug supply reduction activities

The purpose of this section is to summarise the drug law enforcement activities for drug supply reduction.

T1.3.1. Please comment on drug supply reduction activities within your country. Please structure your response in terms of: a) the key priorities of supply reduction  
b) areas of activity of supply reduction  
c) organisational structures/co-ordinating bodies

<sup>4</sup> Crée dans le cadre de la loi du 9 juillet 2010, l'AGRASC est chargée de veiller à l'abondement du fonds de concours « stupéfiants ».

*Please note that information on specialist drug law enforcement (eg. drug squads) is part of a separate focused data collection.*

Le plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) (MILDECA 2018) insiste sur l'importance de la mise en place d'une stratégie nationale fondée sur une meilleure coordination des différents services impliqués (police, douanes, gendarmerie, justice). Il souligne que les interventions menées en matière de repérage, d'enquête et d'action, à la fois par la police et la gendarmerie, les douanes et également la marine (pour les interceptions de stupéfiants dans les eaux françaises) mérite de faire l'objet d'une stratégie de coopération ad hoc pour répondre aux moyens importants des trafiquants et à leurs stratégies d'adaptation. Aux côtés des démantèlements des points de deal et des réseaux de trafic opérant au niveau international, une priorité importante est accordée à la lutte contre le blanchiment, question majeure dans le cadre d'un marché français des drogues dynamique. L'enjeu de la coopération internationale est également particulièrement mis en avant compte tenu notamment de l'importance du rôle des départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe ainsi que la collectivité d'outre-mer Saint-Martin) dans l'approvisionnement du marché métropolitain de la cocaïne. Les actions françaises à l'international reposent principalement sur les réseaux d'attachés de sécurité intérieure, d'attachés douaniers et de magistrats de liaison implantés dans les principaux pays de production et de transit. Enfin, l'accent est mis sur la prévention afin d'éviter l'entrée des plus jeunes et notamment des mineurs, dans les trafics locaux très présents dans les grandes métropoles.

La stratégie gouvernementale de lutte contre le trafic national de stupéfiants a été formalisée en 2019 dans un Plan national de lutte contre les stupéfiants (Ministère de la Justice et al. 2019), qui regroupe 55 mesures visant à répondre à 6 objectifs : améliorer la connaissance des trafics ; intensifier et rationaliser les activités de terrain ; accroître la lutte contre l'économie souterraine et les circuits de blanchiment du trafic de stupéfiants ; renforcer la saisie des avoirs criminels ; développer la coopération internationale ; renforcer les capacités des services. Sur le modèle de la restructuration des services opérée en France dans le cadre de la lutte anti-terroriste, un nouveau service a été créé pour assurer le rôle de chef de file unique dans la lutte contre le trafic de stupéfiants : l'Office antistupéfiants (OFAST). En février 2020, le ministère de l'Intérieur a annoncé officiellement la création de cet office qui succède à l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants). Cette création constitue une des principales déclinaisons opérationnelles du plan national de lutte contre les stupéfiants. Elle correspond à la volonté de l'État d'accroître la coopération entre les différents services en charge de l'application de la loi : police, douanes, gendarmerie et justice. L'OFAST est organisé en trois pôles « stratégie », « renseignement » et « opérationnel », pour répondre aux trois missions « comprendre », « cibler », et « agir ». Ils sont dirigés respectivement par un administrateur des douanes, un colonel de gendarmerie et un commissaire divisionnaire. L'adjoint à la cheffe de l'office est issu de la magistrature. L'OFAST compte 14 antennes régionales, cinq détachements territoriaux. Depuis le 30 septembre 2020, 104 cellules de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS) ont été déployées sur tout le territoire, soit une par département. Une de leurs missions est d'établir une cartographie des points de deal présents sur le territoire français et de leur évolution sur une base trimestrielle. En 2021, le gouvernement a annoncé la création d'un portail de signalement permettant aux citoyens de communiquer à la police et la gendarmerie des informations concernant les trafics de stupéfiants et leurs acteurs. Ces informations sont ensuite transmises aux CROSS pour traitement. Par ailleurs, l'importance des trafics dans les ports et aéroports a conduit l'OFAST et les douanes à créer des CROSS thématiques portant sur les activités portuaires, aéroportuaires et postales.

En outre, conformément à la stratégie du plan national de lutte contre les stupéfiants visant à développer les saisies des avoirs criminels, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a considérablement été renforcée avec

l'augmentation de ses effectifs (83 agents en 2022 contre 45 en 2020) et la création de 4 antennes régionales depuis 2021 à Marseille, Lyon, Rennes et Lille. En 2023, trois nouvelles antennes ont été créées à Bordeaux, Nancy et Fort-de-France. En 2022, les saisies se sont élevées à 771 millions d'euros, niveau jamais atteint depuis la création de l'AGRASC en 2010, en progression de 6,3 % par rapport à l'année précédente et de 30 % par rapport à 2020. Les confiscations quant à elle s'élève à 171 millions d'euros, soit une hausse de + 13,9 % par rapport à 2021 et de + 100 % par rapport à 2020.

L'action de lutte contre le trafic repose également sur l'interaction entre la douane et la justice avec la juridiction nationale chargée de la lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO). Par ailleurs, en 2022, la France a créé une instance de coordination en charge de la lutte contre le trafic de stupéfiants au sein du port du Havre, placée sous l'autorité des procureurs généraux de Paris, Douai et Rouen. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération en matière de lutte contre le trafic au sein des ports européens et de la protection des infrastructures portuaires.

Les 8 juridictions inter-régionales spécialisées (JIRS) créées entre 2004 et 2022 participent également à la lutte contre les stupéfiants, disposant de moyens techniques renforcés pour mener à bien leurs enquêtes. Actives dans 8 métropoles régionales (Paris, Lyon, Marseille, Lille, Rennes, Bordeaux, Nancy et Fort-de-France), celles-ci regroupent des magistrats du parquet et de l'instruction disposant d'une compétence et d'une expérience particulières en matière de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière.

Enfin, de nombreux autres acteurs concourent à l'action de lutte contre le trafic, parmi lesquels le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'ambassadeur extraordinaire de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

## T2. Trends

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of trends in drug markets and crime within your country.

- T2.1. For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of short-term trends (5 years) and/or long-term trends (greater than 5 years) in the following aspects of the drug market:
- seizures (by weight bin if possible)
  - price (wholesale and retail if possible)
  - purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

Depuis 20 ans, l'offre de drogues en France connaît des mutations par la diversification des produits proposés et par un contexte beaucoup plus concurrentiel. Le niveau des saisies montre que les quantités interceptées ont fortement augmenté depuis une vingtaine d'années, en particulier pour l'herbe, la cocaïne et les amphétamines et méthamphétamines (voir tableau 1).

**Tableau 1 : Quantités annuelles moyennes saisies en France par décennie**

	2001-2011	2012-2022
Herbe de cannabis (en kg)	4 074	23 630
Résine de cannabis (en kg)	64 747	64 524
Cocaïne (hors crack) (en kg)	5 884	14 052
Héroïne (en kg)	802	985
Amphétamines et méthamphétamines (en kg)	238	474

Ecstasy/MDMA (en comprimés)	1 279 251	1 065 614
-----------------------------	-----------	-----------

Source : OFDT/OFAST

Ces évolutions masquent l'amplification récente de l'offre de certains produits, mesurée à l'aune des quantités saisies, comme la cocaïne (+ 101 %) ou, dans une moindre mesure, les amphétamines (+ 21 %) (voir tableau 2).

**Tableau 2 : Quantités de drogues saisies (en kg) sur 5 ans et évolution 2021/2022 (en %)**

Drogues saisies	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (%)
Cannabis : résine	85 354	74 340	50 248	72 400	87 600	+ 21
Cannabis : herbe	29 800	29 952	46 277	39 500	41 000	+ 3,8
Cannabis : pieds	138 561	183 034	115 365	101 771	76 807	- 24,5
Héroïne	1 100	1 073	1 132	1 300	1 400	+ 7,7
Cocaïne	16 400	15 761	13 145	26 500	27 700	+ 101,5
Crack	20	nd	nd	nd	nd	
Amphétamines	208	nd	706	226*	273*	+ 20,8
Méthamphétamines	126	nd	nd			
Ecstasy (comprimés)	nd	1 699 848	1 227 876	1 454 085	1 543 421	+ 6
LSD (buvards)	2 979	nd	nd	nd	nd	nd
Kétamine	249	nd	nd	nd	nd	nd

Source : OSIRIS (OFAST)

nd : non disponible

\* Total des saisies d'amphétamines et de méthamphétamines

Confirmant la disponibilité élargie des produits, le prix de la plupart des drogues illicites a diminué dans la période récente (héroïne, cocaïne, amphétamines) (voir tableau 3).

**Tableau 3 : Évolution des prix médians de détail en 5 ans (en euros)**

	2018	2019	2020	2021	2022
Héroïne	35	30	33	30	30
Cocaïne	70	67	66	65	65
Ecstasy (comprimés)	10	10	10	10	10
Résine de cannabis	7	8	8	8	8
Herbe de cannabis	10	9	10	10	10
Amphétamines	15	15	15	12,5	10

LSD (buvard)	10	10	10	nd	nd
--------------	----	----	----	----	----

Source : OFAST

nd : non disponible

Selon le ministère de l'Intérieur, la France, territoires d'outre-mer compris, comptait, à la fin de l'année 2022, 3 159 « points de deal » définis comme des points de vente permanents et structurés situés dans l'espace public contre près de 3 325 en 2021 et 4 034 en 2020 (Premier ministre 2022). Cela entraîne une hétérogénéité croissante des acteurs investis dans l'offre, tandis que le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) favorise un renouvellement des formes d'organisations des réseaux et de nouvelles relations avec les usagers.

Avant de développer les tendances par produit, on peut mentionner quelques facteurs généraux d'explication de ces évolutions. Plusieurs phénomènes expliquent l'élargissement de l'offre et le recours aux TIC depuis une décennie. D'une part, les politiques de rénovation urbaine dans certains quartiers périphériques des grandes métropoles ont visé non seulement à rénover le bâti, mais aussi à réduire les zones de deal. Ces évolutions ont conduit de nombreux réseaux à se constituer des fichiers clientèle afin de garder le contact avec les usagers et assurer ainsi la pérennité du deal. Les livraisons à domicile se sont également développées, avec notamment des « cocaïne call centre » ou/et des centrales d'achat. Dans la région parisienne, le phénomène s'est beaucoup développé en Seine-Saint-Denis où la brigade des stupéfiants démantèle chaque année plusieurs dizaines de centrales d'achat. Leur activité ne se limitent pas seulement à la cocaïne. Du cannabis (sous sa forme résine ou herbe) et de l'ecstasy peuvent être aussi proposés. La plupart de ces centrales sont le prolongement des activités des trafics de « cités », lesquelles s'adaptent clairement aux besoins de la clientèle des centres-villes dans le cadre d'un marché plus concurrentiel. Le phénomène se développe dans la plupart des métropoles françaises. Outre les livraisons à domicile, le recours à l'internet favorise le trafic par voie postale. Plus récemment, le démantèlement de plateformes de vente francophones ou internationales a aussi démontré la pérennisation de ce marché.

Le développement de la revente à domicile ou le recours à Internet ne signifient pas la fin du modèle traditionnel de revente directe implanté dans les quartiers populaires. Celui-ci ne cesse de s'adapter aux aspirations et aux profils changeants des consommateurs. Ainsi, le modèle mono-produit est en voie de disparition. Même si certains trafiquants restent encore focalisés sur la résine de cannabis, le passage à une offre multi produits fondées sur deux produits majoritaires, la résine de cannabis et la cocaïne de plus en plus systématiquement associés, se traduit par :

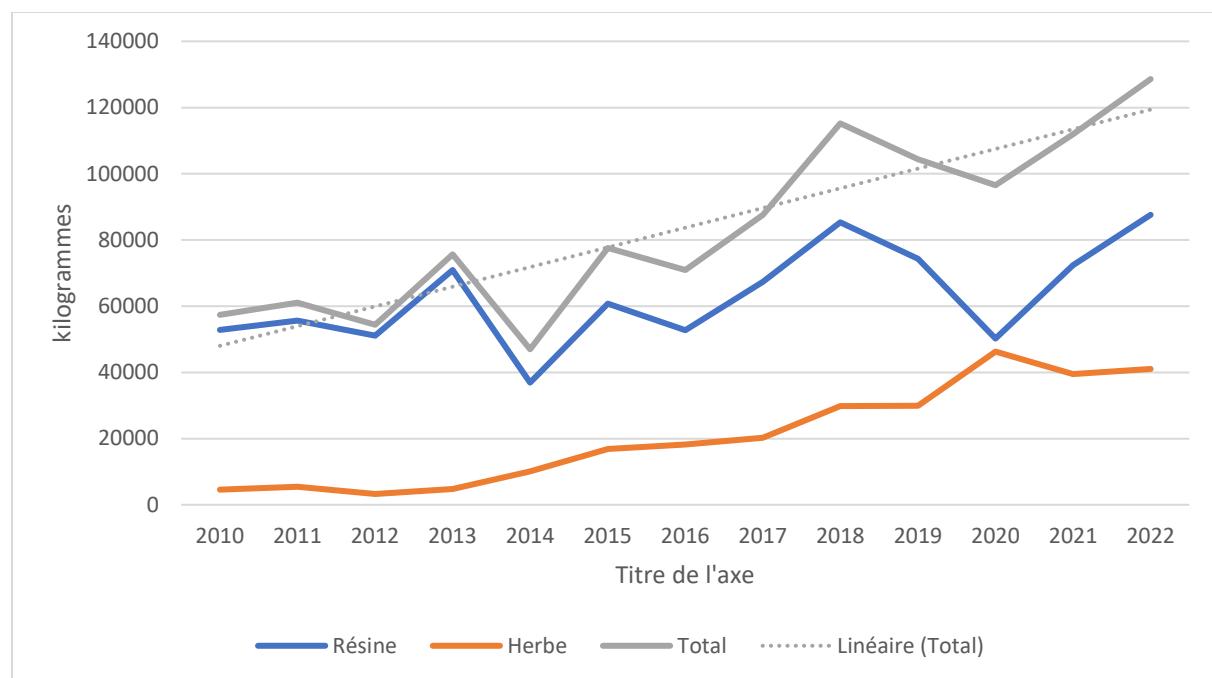
- L'externalisation de certaines fonctions comme le convoyage de produits, de plus en plus réservé à des équipes spécialisées ;
- La démultiplication des lieux de stockage, voire du zéro stock, destiné à la fois à surmonter les problèmes de stockage et à amortir l'effet des grosses saisies ;
- La *flexibilisation* du travail par le recours au travail à la journée ou encore au travail posté quand le lieu de revente est ouvert 24h/24 et que les vendeurs se relaient. Pour ce faire, les réseaux n'ont qu'à puiser dans le vivier important des jeunes précaires, issus parfois de l'immigration la plus récente, qui vivent à la périphérie des métropoles. Les sites TREND de Lille, Paris et Rennes insistent sur le recrutement de mineurs en situation de déscolarisation. Une autre stratégie des trafiquants consiste à recruter de plus en plus fréquemment des guetteurs, des vendeurs et, depuis 2020, des chefs d'équipe, à l'extérieur du quartier, voire de la ville ou de la région où est implanté le point de vente. La présence de femmes au sein de réseaux semble par ailleurs s'accentuer en 2020 et ne

plus se cantonner à des fonctions subalternes (petites missions de ravitaillement, nourrices).

### Cannabis

Les mutations du marché français sont perceptibles dans les évolutions des quantités interceptées de résine et d'herbe sur le territoire national. Alors que, dans les années 2000, la moyenne des saisies annuelles de résine et d'herbe atteignait respectivement 65,6 tonnes et près de 4 tonnes, dans les années 2010 elle se situait à 60,5 tonnes pour la résine et à 18,4 tonnes pour l'herbe. En 2022, les saisies d'herbe ont atteint le deuxième niveau le plus élevé jamais observé, avec plus de 41 tonnes contre 39,5 tonnes en 2021. Celles de résine de cannabis avec 87,6 tonnes contre 50,3 tonnes en 2020 – année marquée par la fermeture des frontières entre le Maroc et l'UE consécutives à la pandémie de Covid-19 – renouent avec des niveaux conséquents, 45 % plus élevés que la moyenne de la décennie précédente. En revanche, le nombre de plants de cannabis saisis en 2022 avec 76 807 sont les plus faibles depuis 2011<sup>5</sup>. Sur ce total, 56 % des plants saisis l'ont été dans la France d'outre-mer, et en premier lieu en Polynésie française : cette production serait exclusivement destinée au marché local.

**Figure 1 : Quantités saisies de cannabis (en kg) en France (2010-2022)**



Source : OCRTIS/OFAST

### Cocaïne

Le marché de la cocaïne, porté par une demande en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années et une croissance de l'offre plus récente, est très dynamique. Si, en 2020 et 2021, les mesures de confinement avaient affecté le fonctionnement du marché, avec

<sup>5</sup> Pendant la décennie 2000, plus de 53 000 plants étaient saisis en moyenne chaque année en France.

l’interdiction des événements festifs, la suspension des lignes aériennes avec la Guyane et la fermeture des frontières avec la Belgique (rendant plus difficile pour les filières trafiquantes de s’approvisionner aux Pays-Bas où se situe le principal marché de gros de la cocaïne en Europe occidentale et ayant dynamisé le trafic par le fret postal), l’effet de ce confinement a été éphémère.

En 2022, les saisies de cocaïne ont atteint un record historique avec 27,7 tonnes contre 26,5 tonnes en 2021. Ce niveau se situe très au-dessus du niveau moyen observé entre 2012 et 2022, soit 14 tonnes. Les saisies de crack (ou cocaïne basée) atteignent un de leurs plus hauts niveaux. Traditionnellement concentré en région parisienne, le trafic de ce produit est désormais observé dans des métropoles régionales comme Lyon et Marseille ainsi que dans les villes principales des Antilles et de Guyane. Produit à partir du chlorhydrate de cocaïne à proximité des zones de consommation, le trafic de crack est apparu à la fin des années 1980 et a perduré depuis. Une de ses caractéristiques est la continuité des acteurs qui sont au cœur de ce commerce et une hégémonie des réseaux issues du Sénégal. Sans véritable hiérarchie connue, de très petite taille, peu violents, ils exercent un quasi-monopole sur l’offre de crack dans Paris intramuros. Le second acteur significatif du trafic en Île-de-France relève des réseaux de cités, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis. Si la revente de crack, au regard de la résine de cannabis ou de la cocaïne, y est encore marginale, il est probable qu’elle progresse à l’avenir étant donnée la forte croissance des usages de cocaïne basée depuis dix ans et notamment dans un public plus inséré socialement.

### *Héroïne*

Le marché de l’héroïne, si l’on se réfère à la proportion des usagers dans l’année dans la population des 18-64 ans, est beaucoup plus restreint que celui de la cocaïne. Il est toutefois l’un des plus importants d’Europe occidentale. En matière de disponibilité, l’OFAST notait une progression de la présence d’héroïne sur le territoire ces dernières années tout en soulignant les grandes disparités régionales en la matière. Depuis 2018, la métropole lilloise connaît une aggravation des phénomènes de trafic et tend à devenir un pôle national de revente de l’héroïne en gros pour les filières françaises. Des phénomènes similaires émergent aussi dans les villes principales de l’Est du pays : Grenoble, Nancy, etc.

La forte reprise du marché à la fin du premier confinement, exprimé par un décuplement des saisies entre mai et novembre, a permis d’enregistrer en 2022 le plus haut niveau de saisies jamais enregistrées en France soit 1,4 tonne. La pureté moyenne du produit, mesurée par les échantillons analysés par le Service national de police scientifique en 2022 est la deuxième plus élevée depuis 10 ans.

### *Drogues de synthèse*

Le marché des drogues de synthèse demeure dominé par la MDMA/ecstasy. Il est en expansion : 1 543 421 comprimés saisis en 2022 (+ 6 % par rapport à 2021). On note toutefois depuis quelques années une évolution majeure avec le développement de la galénique « cristal », qui connaît un engouement certain auprès des jeunes générations (moins de 25 ans) fréquentant l’espace festif ; un phénomène qui transcende aussi bien les affiliations culturelles que les classes sociales. Par ailleurs, après des années de reflux, l’usage de comprimés a fait un retour prononcé dans l’espace festif, qu’il relève du secteur commercial (clubs, discothèques) ou du milieu alternatif (free parties, teknivals, etc.). Ce retour est accompagné d’une véritable stratégie marketing de la part des producteurs, avec des comprimés plus gros, plus dosés et en trois dimensions (3D).

En outre, l’offre s’est organisée grâce à des micro-réseaux d’usagers-revendeurs qui s’approvisionnent en Belgique et aux Pays-Bas, où sont installées la plupart des unités de production européenne. Le niveau élevé des saisies de comprimés d’ecstasy en 2021 et 2022 (voir tableau 2) atteste bien du dynamisme de ce marché dont la forte demande maintient le

prix du comprimé à un niveau élevé (à l'inverse de la forme « cristal », dont le prix au gramme est plutôt en diminution depuis 2010).

La même progression à la hausse est enregistrée pour les saisies d'amphétamines (273 kg en 2022, + 21 % par rapport à 2021). La méthamphétamine est quant à elle très peu disponible sur le marché hexagonal français faute d'une offre structurée. Elle circule dans des milieux sociaux extrêmement restreints. En 2014 et 2015, toutefois, ce produit a été identifié dans la région de Bordeaux (Aquitaine) via le dispositif SINTES. Il provenait, selon les déclarations des usagers, d'achats sur le *deep web*, où il est négocié entre 20 et 30 euros en gélules et entre 80 et 120 euros au gramme. En revanche, un marché de la méthamphétamine se développe depuis une dizaine d'années en Polynésie française (Simon and Valiergue 2022).

Le dispositif SINTES a collecté en 2022 deux échantillons de méthamphétamine avec des teneurs respectives à 86,0 % et 96,0 %. Les deux échantillons proviennent de produits achetés sur le darknet.

T2.2. *Optional. Please comment on the possible explanations of long-term trends and short-term trends in any other drug market data that you consider important.*

La diffusion d'e-liquides contenant des cannabinoïdes de synthèse, décrite dans de précédents rapports, se poursuit depuis 2018, pour concerner maintenant le sud du pays. Elle se fait davantage à bas bruit, perceptible à travers des affaires policières ou des collectes SINTES, plutôt que, comme c'était le cas précédemment, par les agences locales de santé. En 2022, le dispositif SINTES a réalisé la collecte de 23 liquides de vapotage. Cet effectif est stable par rapport à l'année précédente.

Le département français de Mayotte situé dans l'Océan indien se caractérise lui aussi avec une pratique particulière de consommation des cannabinoïdes de synthèse (Cadet-Tairou and Gandilhon 2018). Depuis 2011, en effet, un nouveau produit dénommé localement la « chimique » (mélange de cannabinoïdes de synthèse, de tabac et d'alcool) a fait une apparition sur le marché de rue et touche massivement des hommes jeunes et précaires. Les informations encore parcellaires sur la structuration de l'offre de « chimique » à partir de l'analyse toxicologique suggèrent un trafic principalement alimenté par la voie maritime. L'étude « Chasse-Marée », lancée en 2022 a pour objectif de documenter la composition de la Chimique à Mayotte à travers plusieurs campagnes de collectes.

T2.3. Please comment on the possible explanations of short- and/or long-term trends in the following drug law offences data:

- supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences)
- possession/use

Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

T2.4. *Optional. Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug related crime data that you consider important.*

En matière de stupéfiants, la lutte contre la demande est une dimension importante de l'activité des forces de l'ordre. Ainsi, la plupart des personnes mises en cause sont des consommateurs, majoritairement de cannabis (à titre indicatif, le volume d'interpellations représente aujourd'hui moins de 4 % du nombre estimé des usagers actuels de cannabis). Entre 2010 et 2020, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France métropolitaine est passé de près de 138 000 à près de 190 000.

Après une décroissance entre 2014 et 2020, elles connaissent une nouvelle hausse, en partie due à l'entrée en vigueur de l'amende forfaitaire délictuelle), qui représente près de 103 000 mis en cause par les services de police et gendarmerie en 2021 et 143 200 en 2022.

- T2.5. Please indicate notable trends or important developments in the organisation, coordination and implementation of drug supply reduction activities in your country over the past 5 years.

Click here to enter text.

### T3. New developments

The purpose of this section is to provide information on any notable or topical developments observed in drug market and crime **since your last report**.

T1 is used to establish the baseline of the topic in your country. Please focus on any new developments here. If information on recent notable developments have been included as part of the baseline information for your country, please make reference to that section here. It is not necessary to repeat the information.

- T3.1. Please report on any notable new or topical developments observed in the drug market and crime in your country since your last report.

En 2020, le marché des drogues illicites en France avait connu des évolutions contrastées du fait des mesures prises par l'État et l'Union européenne pour contenir l'épidémie de Covid-19. L'impact le plus visible a eu lieu pendant le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 pendant lequel les saisies des principaux produits stupéfiants (résine, herbe, cocaïne, héroïne) ont fortement chuté par rapport au mois de mars-avril 2019 (OFAST 2020). En 2022, il semble que le marché ait retrouvé une forte dynamique au vu des saisies record de cocaïne et d'héroïne et très élevées de cannabis (herbe et résine) réalisées par la police, la gendarmerie et les douanes sur le territoire national.

### T4. Additional information

The purpose of this section is to provide additional information important to drug market and crime in your country that has not been provided elsewhere.

- T4.1. **Optional.** Please describe any additional important sources of information, specific studies or data on drug market and crime. Where possible, please provide references and/or links.

En 2022, le dispositif TREND fait toujours état de la visibilité croissante de la 3-MMC lors de soirées festives en clubs et discothèques (à Paris, Bordeaux, Marseille ou Lyon par exemple). Consommée en sniff ou en ingestion, cette cathinone de synthèse aux effets à la fois euphorisants et empathogènes est perçue par les usagers comme combinant les effets de la cocaïne et de la MDMA/ecstasy pour un prix au gramme (de 20 à 40 euros) moins élevé que ceux des substances susmentionnées. Les usages de 3-MMC étaient jusqu'alors presque exclusivement observés parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH). Sa diffusion serait favorisée par sa présence accrue dans la palette des produits disponibles (résine, herbe de cannabis, cocaïne, MDMA, kétamine, etc.) dans le cadre des reventes à domicile. À l'instar du GHB-GBL en 2018, cette diffusion au sein d'autres groupes s'effectue lors de soirées rassemblant des HSH familiers du produit et d'autres usagers de drogues qui vont l'expérimenter (Gérôme 2021).

T4.2. *Optional. Please describe any other important aspect of drug market and crime that has not been covered in the specific questions above. This may be additional information or new areas of specific importance for your country.*

Click here to enter text.

## T5. Sources and methodology

The purpose of this section is to collect sources and bibliography for the information provided above, including brief descriptions of studies and their methodology where appropriate.

T5.1. Please list notable sources for the information provided above.

- Ascensi, L. (2023). Droit et pratique des saisies et confiscations pénales 2024-2025. Dalloz, Paris.
- Balduc, B. and Gandilhon, M. (2020). La Géorgie et les drogues illicites : trafics, usages et politiques publiques ; Georgia and illicit drugs: trafficking, use and public policies. Droques, enjeux internationaux ; Drugs, International Challenges. OFDT (13). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxbb2ac.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdabb2ac.pdf> [accessed 22/08/2023].
- Ben Lakhdar, C., Lalam, N. and Weinberger, D. (2016). L'argent de la drogue en France. Estimation des marchés des drogues illicites en France. Rapport synthétique de la recherche "Argent de la drogue" à destination de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA). Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), Paris.
- Ben Lakhdar, C. and Massin, S. (2021). Du marché des stupéfiants en France, en 2017. Evolution (2010-2017), structures, profits, emplois. Document de travail à destination de la MILDECA [unpublished].
- Cadet-Taïrou, A. and Gandilhon, M. (2018). L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/etudes-et-recherches/2018/l offre-l usage- et-l impact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une- etude-qualitative/> [accessed 22/08/2023].
- Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Gérôme, C., Martinez, M., Milhet, M., Detrez, V. et al. (2020). 1999-2019 : Les mutations des usages et de l'offre de drogues en France vues au travers du dispositif TREND de l'OFDT. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxac2a9.pdf> [accessed 22/08/2023].
- Cherki, S. (in press). Le Point SINTES n° 9. OFDT, Paris.
- Cochard, A. and Cuvilliez, J. (2021). En 2020, la consommation des ménages chute, tandis que le pouvoir d'achat résiste. Insee Première. (1864). Available: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5396607> [accessed 25/09/2023].
- DGDDI (2023). Stupéfiants : Bilan des saisies douanières 2022 [online]. Available: <https://www.douane.gouv.fr/actualites/stupefiants-un-bilan-2022-exceptionnel> [accessed 22/08/2023].

- EMCDDA and Europol (2019). EU Drug markets report 2019. EMCDDA, Lisbon. Available: <https://www.emcdda.europa.eu/2019/drug-markets> [accessed 22/08/2023].
- EMCDDA (2020). Low-THC cannabis products in Europe. Publications Office of the European Union, Luxembourg. Available: [https://www.emcdda.europa.eu/publications/ad-hoc-publication/low-thc-cannabis-products-europe\\_en](https://www.emcdda.europa.eu/publications/ad-hoc-publication/low-thc-cannabis-products-europe_en) [accessed 22/08/2023].
- Gandilhon, M. (2007). Le petit trafic de cocaïne en France. Tendances. OFDT (53). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxmgn4.pdf> [accessed 22/08/2023].
- Gandilhon, M. and Cadet-Taïrou, A. (2015). Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. Tendances. OFDT (104). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxmgvc.pdf> [accessed 22/08/2023].
- Gandilhon, M. and Néfau, T. (2016). La MDMA : une substance emblématique pour une partie de la jeunesse. In: Beck, F. (Ed.), Jeunes et addictions. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/JADpartie1.pdf> [accessed 22/08/2023].
- Gandilhon, M. and Weinberger, D. (2016). Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne [French Antilles and Guiana: on the international cocaine trafficking routes]. Drogués, enjeux internationaux : Drugs, International Challenges. OFDT (9). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxmgw7.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdamgw7.pdf> [accessed 22/08/2023].
- Gandilhon, M., Spilka, S. and Masson, C. (2019). Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxmgz7.pdf> [accessed 22/08/2023].
- Gérôme, C. and Gandilhon, M. (2020). Evolution des usages et de l'offre de drogues au temps du COVID-19 : observations croisées du dispositif TREND [Drug use, drug supply and professional practices in France at the time of COVID-19: qualitative cross-observations of the TREND scheme]. Bulletin TREND COVID-19. OFDT (2). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Bulletin-TREND-COVID-2.pdf> [accessed 22/07/2022].
- Gérôme, C. (2021). Usages et usagers de drogues en contexte de crise sanitaire. Tendances. OFDT (147). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcq2bc.pdf> [accessed 26/07/2022].
- INHES (2009). La culture illicite du cannabis en France. Rapport à destination de la MILD'T [unpublished]. INHES, Paris.
- MILDECA (2018). Alcool, tabac, drogues, écrans : Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 [Alcohol, tobacco, drugs, screens: National plan for mobilisation against addictions 2018-2022]. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Paris. Available: [https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/plan\\_mildeca\\_2018-2022\\_def\\_190212\\_web.pdf](https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/plan_mildeca_2018-2022_def_190212_web.pdf) [accessed 17/07/2023].

Ministère de l'Intérieur and Police nationale (2022). Prix des stupéfiants en France en 2021.

Ministère de la Justice, Ministère de l'Action et des Comptes publics and Ministère de l'Intérieur (2019). Plan national de lutte contre les stupéfiants. Dossier de presse du mardi 17 septembre 2019. Available: <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Plan-national-de-lutte-contre-les-stupefiant> [accessed 20/04/2023].

Obradovic, I. (2016). Cannabis : état des lieux des législations européennes sur l'usage [A general overview of the European legal approaches to cannabis use]. Psychotropes 22 (2) 61-79.

Obradovic, I. (2020). Drogues et addictions dans les Outre-mer. État des lieux et problématiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxio2a6.pdf> [accessed 22/08/2023].

OCRTIS (2019). Prix et disponibilité des stupéfiants en France : tendances 2018. Note DEASRI. (04/2019 du 9 avril 2019).

OFAST (2020). L'impact du Covid-19 sur les trafics de stupéfiants. Note n° 2020-01. Pôle stratégie du 15 juin 2020. Office anti-stupéfiants, Nanterre.

OFAST (2022). Saisies de cocaïne en France en 2021. Office anti-stupéfiants, Nanterre.

OFDT (2019). Drogues, chiffres clés (8<sup>e</sup> édition) [Drugs, Key Data 2019]. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/droguess-chiffres-cles/droguess-chiffres-cles-8eme-edition-2019/> [accessed 04/08/2023].

OFDT (2023). La cocaïne : un marché en essor. Évolutions et tendances en France (2000-2022). OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxco2d3.pdf> [accessed 04/08/2023].

Premier ministre (2022). Comité interministériel de lutte contre les stupéfiants. Dossier de presse du 02/03/2022. Available: <https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/12725-dossier-de-presse-comite-interministeriel-contre-les-stupefiant> [accessed 21/07/2022].

Première ministre (2022). Document de politique transversale. Politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Projet de loi de finances pour 2023. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et économique, Paris. Available: <https://www.budget.gouv.fr/index.php/documentation/file-download/19005> [accessed 20/04/2023].

Simon, A. and Valiergue, A. (2022). La méthamphétamine en Polynésie française. Du problème social au problème public. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (15). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxas2c6.pdf> [accessed 22/08/2023].

SNPS (2022). Application Stups© : bilan 2021. Ministère de l'Intérieur, Service national de police scientifique, Paris.

Spilka, S. and Legleye, S. (2020). Chiffre d'affaires du cannabis en 2017. Une nouvelle estimation directe par la dépense [Cannabis sales revenue in France. A new direct estimate by expenditure]. Tendances. OFDT (137). Available:

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxss2a3.pdf>

<https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftass2a3.pdf> [accessed 22/08/2023]. ;

Tissot, N. (2023). Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Lyon et en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/lyon22.pdf> [accessed 22/08/2023].

UNODC (2022). World drug report 2022. United Nations, New York. Available: <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/world-drug-report-2022.html> [accessed 27/07/2023].

Outre ces références bibliographiques, la principale source d'information est constituée par les données des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), centralisées annuellement par l'Office antistupéfiants (OFAST). Celui-ci indique notamment les quantités de drogues illicites saisies sur le territoire français, les prix, ainsi que des éléments de connaissance sur la structuration des réseaux de trafics.

En outre, le dispositif TREND fournit des informations qualitatives sur les modes d'accès aux produits et sur le micro-trafic.

La vente par Internet de nouvelles substances psychoactives, classées ou non en France, donne lieu à des formes différentes de flux. Leur documentation demande la contribution de sources complémentaires d'informations. Le Service commun des laboratoires des douanes (SCL) et le Service national de police scientifique (SNPS) sont les principaux organismes qui collectent les informations sur le nombre de saisies, leurs quantités et l'identification des substances concernées.

Les analyses des saisies par les laboratoires des services d'application de la loi constituent la source principale d'information sur la composition des produits illicites en France.

Le Service national de police scientifique (SNPS) ainsi que l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) sont les principaux organismes qui prodiguent les informations sur les teneurs en principe actif des principales substances circulant sur le territoire français. Les données recueillies par le SNPS et l'IRCGN sont regroupées dans le logiciel STUPS® (Système de Traitement Uniformisé des Produits Stupéfiants). Outil d'information et de prévention, STUPS® fournit non seulement des éléments aux enquêteurs et aux magistrats mais également aux services sanitaires tels que l'Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT), notamment en cas de découverte d'un nouveau produit ou d'un dosage élevé.

Les analyses issues des collectes auprès d'usagers de drogues dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT complètent la connaissance de la composition des produits.

T5.2. Where studies or surveys have been used please list them and where appropriate describe the methodology?

## Méthodologie

### Données sur les prix

Deux dispositifs permettent de recueillir les prix de vente des produits illicites à l'unité :

- Une enquête périodique de l'OFAST, à partir des données collectées dans 69 sites répartis sur le territoire de la France métropolitaine, qui relève les prix médians de semi-gros et de détail de certaines substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy) ;

- Le réseau TREND, sur la base d'entretien et d'observation avec les usagers de drogues, les intervenants des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les intervenants dans l'espace festif techno de chaque site du dispositif. Pour chaque substance considérée (illicite ou médicament détourné), le prix courant au détail ainsi que le prix le plus bas et le prix plus élevé observés sont rapportés.

### **Base nationale STUPS<sup>©</sup>**

*Service national de police scientifique (INPS)*

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de la base STUPS<sup>©</sup> (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.

### **Casier judiciaire national**

*Ministère de la Justice, Sous-direction de la statistique et des études (SDSE)*

Les données issues du Casier judiciaire national permettent de décrire les infractions sanctionnées, les procédures de jugement, les diversités de réponses apportées par les juridictions (condamnations prononcées, mais aussi alternatives aux poursuites, compositions pénales, non-lieu, etc...), la nature et le quantum des peines, ainsi que le profil socio-démographique des condamnés depuis 1984 (année de l'automatisation du Casier). Le Casier judiciaire s'appuie sur une nomenclature détaillée, regroupant une trentaine de qualifications d'infractions agrégées en 7 classes distinctes des catégories policières (concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)) : usage, détention-acquisition, trafic, transport, offre et cession, aide à l'usage d'autrui, autres ILS. Depuis 2017, le système d'exploitation du Casier judiciaire national et de comptabilisation des données est en cours de révision dans le souci d'améliorer la qualité des statistiques concernant les condamnations. Cette révision porte sur la détermination de l'infraction principale (un condamné peut faire l'objet de plusieurs condamnations), base sur laquelle les statistiques sont effectuées. Le ministère de la Justice propose une révision de leurs données depuis 1995 sur cette nouvelle base.

### **SINTES : Système d'identification national des toxiques et des substances**

*Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)*

Le dispositif SINTES repose sur la collecte d'échantillons de produits, illicites ou non, réalisée directement auprès des usagers de drogues. Les produits collectés sont envoyés à l'un des huit laboratoires d'analyse toxicologique travaillant en partenariat avec l'OFDT, qui en détermine la composition. Parallèlement, un questionnaire est soumis à l'usager sur le contexte de consommation du produit et sur son prix d'achat. Cela permet de lier directement le prix et la pureté d'un produit donné.

Ce dispositif comporte trois volets :

- Le volet *observation* propose un éclairage annuel sur la composition d'un produit illicite particulier. Le dispositif SINTES-observation s'appuie en grande partie sur le réseau national TREND.
- Le volet *veille* s'inscrit plus particulièrement dans le système d'alerte sanitaire. Son fonctionnement s'appuie aussi sur les sites du réseau TREND et extérieurs au réseau via des conventions. Les apports de ce volet sont l'identification de molécules circulant depuis peu et le renseignement ponctuel de la composition de certaines molécules à un moment précis et dans un endroit donné.

- Depuis 2010, le système SINTES s'est enrichi d'une veille internet sur les nouveaux produits de synthèse (NPS), afin de les documenter.

### **Dispositif TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues**

*Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)*

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés par les systèmes en place.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les 8 coordinations locales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- Des outils qualitatifs de recueil continu en milieux urbain et festif, mis en œuvre par le réseau des coordinations locales, doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- Des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- Des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- Des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- Des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.